

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2023**

Le dix-neuf juillet deux mil vingt-trois à 20H00, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 11/07/2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, DE FREITAS Magali, DESROCHE Cyrille

Absents excusés : CHAZET David (qui a donné pouvoir à Grégory KOSSMANN)

Mme Pascale PERICHON a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.19.07.23/1

OBJET : REGIE SALLE D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le nouveau règlement de la salle d'animation applicable au 01 janvier 2024, il avait été décidé qu'une régie serait ouverte pour l'encaissement des acomptes et du solde des locations.

La trésorerie a informé la mairie que dans le décret n°2018-689 du 01 août 2018, les administrations ont l'obligation de proposer un moyen de paiement en ligne pour les usagers, ce qui signifie que la commune devrait s'équiper d'un terminal de paiement.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal,

- Décide de ne pas ouvrir de régie car cela entrainerait des frais supplémentaires
- Maintient la demande d'acompte pour la réservation de la salle avec l'émission de titre et que le règlement sera revu en conséquence.

N° D.19.07.23/2

OBJET : VENTE BUREAUX ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les anciens bureaux de l'école suite au changement de mobilier de l'année précédente ont été mis en vente.

Pour finir de vendre les derniers bureaux, il est proposé de baisser le prix.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, décide de mettre le prix de vente des bureaux à 20€.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire n'ayant pas pu se rendre à la conférence des Maires le 06 juillet et que le compte-rendu n'a pas été reçu, un résumé sera fait lors du prochain Conseil Municipal.
- Mme Chatre prend la parole pour informer les conseillers que le contrat de Mme DUPONT Aurélie va être renouvelé. C'est un CDD d'1 an (du 01 septembre 2023 au 31 août 2024) pour une quotité horaire de 18h par semaine. Les autres conditions sont les mêmes que celui de l'année précédente.
- Le recensement 2024 aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février. Le coordonnateur communal a été désigné : Mme Roffat Sandrine avec Mme Chatre, M. Godinot et M. Grouiller en adjoints. Un agent recenseur devra être embauché pour effectuer ce recensement, une annonce sera passée en septembre.
- M. Bas fait un point sur le bilan 2022 du SIEL sur la consommation énergétique (hors éclairage public). Il souligne que c'est la première année complète où la chaudière bois a alimenté l'école, que le prix des énergies ne font qu'accroître et que pour la première fois un bilan des gaz à effet de serre a été mené. La consommation globale en kWh a légèrement augmenté (la consommation électrique a diminué et celle du bois a eu une hausse) par contre il y a un tassement du coût des dépenses principalement dû au prix des pellets en comparaison avec le fioul. Le SIEL adapte ses résultats en fonction de la rigueur climatique de l'année. Ce qui donne (toutes énergies confondues), une baisse de 16% de la consommation pour la mairie, une augmentation de 6% pour la salle d'animation et une hausse de 11% pour l'école. Les raisons de cette augmentation à l'école seront à étudier à la rentrée. Concernant les gaz à effet de serres, tous les bâtiments confondus, la commune est en dessous des 5000 tonnes équivalent CO2, ce qui est très bien.
- M. Grouiller présente les RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) qui doivent être soumis au Conseil Municipal dans l'année et mis à disposition du public à la mairie. Concernant celui du traitement et valorisation des boues, c'est un prestataire privé (VEOLIA) qui le gère. Sur Charlieu-Belmont Communauté, les boues sont produites à 2 endroits : station d'épuration de Charlieu et la nouvelle station de Pouilly Sous Charlieu / Briennon. En 2022, 4615 m3 ont été produits ce qui représentent 529T. Les agriculteurs peuvent s'en servir pour leur épandage. Le RPQS d'assainissement non collectif concerne les 25 communes de Charlieu-Belmont communauté ce qui représente 3365 foyers dont 78 sur La Bénisson-Dieu. Les tarifs sont rappelés ainsi que si le contrôle est refusé, la redevance du contribuable augmentera de 100%. Un point est fait en même temps sur le Comité Consultatif Eau Assainissement du 23 mai durant lequel il a été soumis que le transfert de la compétence eau et assainissement des communes à Charlieu-Belmont Communauté sera peut-être avancé d'une année pour des raisons d'élections municipales.
- Mme Tacher prend la parole pour faire un compte-rendu sur le groupe économie mis en place par Charlieu-Belmont Communauté. Celui-ci préconise de relancer la filière bois pour aider les communes à l'entretien des pistes forestières pour faciliter les randonnées pédestres mais principalement pour l'accès des secours en cas d'incendie. Elle explique aussi qu'une réflexion est lancée pour informer les indépendants sur leur droit à la formation et les formations qui pourraient leurs être proposés sur le territoire.
- Les nouveaux points recyclages devraient être installés fin septembre – début octobre. Un composteur collectif sera installé aux abords de l'école le 21 septembre pour une inauguration le 22 septembre. Des référents doivent être trouvés.
- M. le Maire informe les conseillers qu'une demande a été faite à la commune par des jeunes pour l'utilisation du local du tennis. Ils souhaiteraient

un endroit pour se réunir en très petit comité. Après discussion, il est décidé de leur mettre le local du tennis à disposition mais qu'un règlement sera établi et validé au prochain Conseil Municipal.

- Le Domaine de La Bénisson-Dieu avait déposé un permis de construire au mois de mars 2023, celui-ci a été refusé par le service ADS de Charlieu pour non-conformité au PLU en vigueur.

- M. Grouiller explique que les 2 parties de la route des Cours ont été terminées la semaine dernière. La partie de la Goutte Mouton jusqu'au croisement de Ste Marie a eu un reprofilage puis un monocouche avec des dosages différents et des gravillons de tailles différentes par rapport à la partie du chemin de La Tuillière jusqu'au Bois Cartal en fonction de la caractéristique de la route.

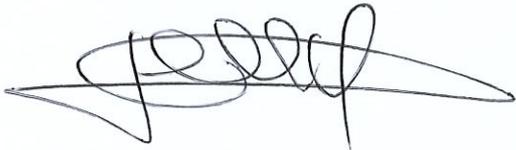
- Plusieurs dates sont communiquées : les Médiévales qui auront lieu les 26 et 27 août ; Mme Cukierman le 31/07 et M. Tissot le 31/08 pour les sénatoriales ; la visite des villages de caractère le 22 septembre et la permanence de la mutuelle santé de village le 03 octobre

- Fermeture de la mairie du 28 juillet à 17h au 21 août à 8h – congés annuel de la secrétaire.

- La prochaine réunion est fixée au jeudi 31 août 2023

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H30.

La Secrétaire de Séance,
Mme PERICHON Pascale



LA BENISSON-DIEU, le 19 juillet 2023
Le Maire, Alain GODINOT



